

## COMPTE RENDU DU CM du 24/04/2014 à 20 h 00

Présents : M. Pierre SULPICE, M. Matthieu CAILLARD, M. André DUPERCHY, M. Laurent DEBAY, M. Steve HOOGHE, M. Raphaël CHARDONNET, Mme Frédérique GRUFFAT, Mme Laurence BOIRON, Mme Christiane PERRIAND, Mme Maryline ROSSET, Mme Sandrine DIEBLING, M. Stéphane LOMBARD, Mme Sabrina FEIGENBLUM, M. Stéphane MERLIER.

Absents et excusés : M. André DUPERCHY (procuration à Pierre SULPICE), M. Stéphane GAMES (procuration à Steve HOOGHE).

Secrétaire de séance : Mme Frédérique GRUFFAT.

### **1 Détermination du nombre des adjoints :**

Le maire rappelle au conseil que M. Matthieu CAILLARD a été désigné 1<sup>er</sup> adjoint lors de l'installation du conseil municipal du 29/03/2014 qui avait créé un poste d'adjoint. Le conseil, à l'unanimité des membres présents, décide de modifier le nombre des adjoints et crée 3 autres postes d'adjoints en complément de celui créé par délibération du 29 mars 2014.

### **2 - Election des 3 adjoints :**

Le maire invite le conseil municipal à procéder, à bulletin scrutin, à l'élection des 3 adjoints :

- 2ème adjoint : Madame Maryline ROSSET se présente en tant que candidate.

Madame Maryline ROSSET au 1<sup>er</sup> tour de scrutin est élue à la majorité absolue (15 voix pour) ; elle est proclamée 2<sup>ème</sup> adjointe et immédiatement installée.

- 3ème adjoint : Monsieur Stéphane LOMBARD se présente en tant que candidat.

Monsieur Stéphane LOMBARD est élu au 1er tour de scrutin, à la majorité absolue (15 voix pour). Il est proclamé 3<sup>ème</sup> adjoint et immédiatement installé.

- 4ème adjoint : M. Steve HOOGHE et Stéphane MERLIER se présentent en tant que candidats.

Monsieur Steve HOOGHE est élu au 1er tour de scrutin, à la majorité absolue (10 voix pour, 5 voix pour Stéphane MERLIER). Monsieur Steve HOOGHE est proclamé 4<sup>ème</sup> adjoint et immédiatement installé.

### **3 - Indemnités de fonction des élus**

Sur proposition de Christiane PERRIAND, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2014,

- de **fixer** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à **21.00 %** (Le taux maximal de l'indice 1015 pour les communes de 500 à 999 habitants étant fixé à 31 %.)

- de **fixer** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire à **7 %**. (Le taux maximal de l'indice 1015 pour les communes de 500 à 999 habitants étant fixé à 8.5 %.)

### **4 - Désignation de la commission d'appel d'offres**

Le conseil décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres et proclame élus les membres suivants :

Titulaires     A : Christiane PERRIAND  
                  B : Laurent DEBAY  
                  C : André DUPERCHY

**Proclame** élus les membres suppléants suivants :

Suppléants    A : Sabrina FEIGENBLUM  
                  B : Raphaël CHARDONNET  
                  C : Stéphane MERLIER

## **5 - Désignation de la commission communale des impôts**

Le conseil est invité à dresser une liste communale des impôts caractéristique des propriétaires de la commune. Cette liste devra être adressée au service des impôts fonciers qui désignera 6 commissaires titulaires et suppléants. M. Stéphane GAMES et Steve HOOGHE sont chargés de proposer des noms.

## **6 - Ressources humaines :**

Le Maire explique au conseil qu'il y aurait lieu de créer un emploi pour un renforcement du personnel technique en période estivale. Le conseil décide de créer un emploi pour un renforcement du personnel technique en période estivale à compter du 2 mai au 30 septembre 2014 soit une durée de 5 mois. La durée hebdomadaire de l'emploi sera de 16 heures hebdomadaires et décide que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe indice brut 330 indice majoré 316.

Le maire informe le conseil que Laurence JOUVE, qui a déjà travaillé pour la collectivité en 2013 et 2014 (stage non rémunéré), a envoyé sa candidature. Le conseil le charge de la contacter pour lui indiquer si les caractéristiques du poste proposé correspondent à sa recherche d'emploi.

Le conseil habilite le maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi créé et à signer le contrat de travail avec l'agent qui sera recruté.

## **7 - Questions diverses**

Containers endommagés à Challières : Le conseil souhaite modifier l'emplacement du container ordures ménagères à Challières et du lieu d'attente des enfants suite aux 2 accidents de la route qui se sont produits à cet endroit.

Le maire a confirmé au conseil que Saint Paul avait rejoint le collectif des maires de Savoie, animé par Dominique DORD, qui demande l'abrogation définitive de la loi sur le changement des rythmes scolaires.

Pierre SULPICE informe les conseillers des problèmes (canalisation bouchée) rencontrés à la station d'épuration.

Une réunion d'information pour tous les élus est prévue le 05 mai 2014 dans les locaux de la communauté de communes afin de mieux faire connaître l'intercommunalité.

Le maire déclare levée la séance du conseil municipal à 21 heures.